Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 88 (1979)
Heft: 2

Artikel: La Croix-Rouge suisse et l'Année internationale de l'enfant
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683095

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge suisse et l'Année internationale de l'enfant

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition du 1er décembre 1978, 1979 a été déclaré «Année internationale de l'enfant» par les Nations Unies. Il y aura en effet vingt ans le 20 novembre 1979 que l'Assemblée générale de l'ONU adoptait et proclamait à l'unanimité une Déclaration des droits de l'enfant comportant dix principes.

Conformément à un appel lancé en 1977 par la XXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Bucarest, toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont invitées à collaborer à tous les niveaux avec les Comités s'occupant de l'AIE. Alors que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est représentée au sein du Comité international d'organisation, la Croix-Rouge suisse, elle, est représentée à l'échelle nationale à la Commission suisse pour l'AIE, placée sous la direction de M. Hans Conzett, président de l'UNICEF Suisse.

En ce qui la concerne, la Croix-Rouge suisse s'efforcera de mettre à profit cette année 1979 pour rendre le public spécialement attentif aux diverses activités qu'elle déploie dans notre pays et à l'étranger en faveur des enfants. Nous citons:

- les opérations de secours nationales et internationales
- le service social
- les assistantes bénévoles Croix-Rouge
- la formation professionnelle
- les soins aux malades à domicile
- les services de transfusion de sang (par exemple le programme que le Laboratoire central a mis sur pied en faveur d'enfants grecs atteints d'anémie propre aux pays méditerranéens)
- les activités jeunesse
- les parrainages en faveur d'enfants
- les cours de «baby-sitting» donnés à des adolescents

Un accent tout spécial sera mis, le 4 mars prochain, sur la Journée des malades (voir p. 26).

La Croix-Rouge suisse sera présente aussi à KID 1979, du 24 mars au 1er avril, où elle bénéficie d'une place d'exposition gratuite. Alors que des monitrices y présenteront le cours «Soins à la mère et à l'enfant», le Service Croix-Rouge Jeunesse de Suisse romande assurera l'animation.

A titre de «projet solidaire» pour l'étranger, la Croix-Rouge suisse participe en outre à la construction de stations de soins dépendant de l'hôpital pédiatrique de Da Nang, au Vietnam, stations qui assureront une assistance médicale de base pour environ 700 000 enfants.

Au cours des prochains mois nous aurons l'occasion de revenir encore sur l'Année internationale de l'enfant.

Appel

Lors de l'ouverture officielle de l'Année de l'enfant, le 14 décembre 1978, à Berne, quatre membres de la Commission suisse [1] ont, en leur nom personnel, lancé un appel dans les quatre langues nationales:

- **1979 est l'Année internationale de l'enfant.**
- **Que cette année puisse redonner espoir à tous les enfants de tous les pays.**
- **A cette fin nous voulons éveiller l'intérêt pour tous les enfants du monde, attirer l'attention à la coresponsabilité et inciter à des actions.**
- **L'enfant doit être replacé au centre de l'intérêt et de la responsabilité de chacun d'entre nous.**
- **La «Déclaration des droits de l'enfant» doit constituer pour nous tous la base de discussion des besoins spécifiques de l'enfant en Suisse et dans les pays en voie de développement.**
- **Tous les enfants sont invités à faire de cette année vraiment leur année en y réfléchissant, en y participant et en la fêtant.**
- **Tous les parents, les autorités, les organisations privées sont appelés à repenser la situation de nos enfants et à soutenir avec ardeur les propositions d'amélioration qui résulteront de cette réflexion.**
- **Nous nous engagerons tout spécialement pour les enfants les plus déshérités.**
- **Cet engagement comprend d'abord le souci pour les enfants de notre propre pays mais notre coresponsabilité dépasse, doit dépasser, les frontières.**
- **Plus d'un milliard d'enfants vivent dans les pays en voie de développement. Ne sommes-nous pas aussi responsables de «leurs droits». L'Année internationale de l'enfant nous invite à changer d'attitude, à nous consacrer entièrement aux enfants.**
- **Ainsi nous contribuerons à créer un avenir meilleur et plus juste.**

[1] M. Fernand Beaud, membre du Grand Conseil fribourgeois, secrétaire romand de Pro Juventute, Fribourg
le Conseiller national Gian Mario Pagani, Président d'honneur du groupe régional d'expression italienne pour l'Année internationale de l'enfant, Balerna
le Conseiller national Toni Cantieni, Président d'honneur du groupe régional d'expression romanche
Mme Immita Cornaz, conseiller pour le développement social auprès de la direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire du département politique fédéral, Berne ■